



## RESUME DE LA SECONDE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DU PNUE SUR LE PLAN STRATEGIQUE INTERGOUVERNEMENTAL POUR L'APPUI TECHNOLOGIQUE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES: 2-4 SEPTEMBRE 2004

La deuxième session du Groupe de Travail Intergouvernemental de Haut Niveau, de Composition Non Limitée, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, sur le Plan Stratégique Intergouvernemental pour l'Appui Technologique et le Renforcement des capacités (GIPS), a eu lieu au Centre des Nations Unies à Nairobi, au Kenya, du 2 au 4 septembre 2004. Y ont pris part, plus de 200 délégués représentant les gouvernements, les agences et programmes des Nations Unies, les secrétariats des accords environnementaux multilatéraux, les organisations intergouvernementales et la société civile. Tout le long de la session, les délégués se sont réunis en plénière et dans deux groupes de travail, pour procéder à l'examen du papier "Pierres d'Edification" du Président du GIPS, dans l'objectif de produire un texte de négociation pour la troisième session du groupe de travail intergouvernemental, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2004, à Bali, en Indonésie.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère de coopération, pratiquement sans négociation du texte proposé, les délégués s'étant engagés surtout dans une explication de fond des positions présentées. Le sentiment général était que Nairobi a offert l'occasion d'explorer la "philosophie" du plan stratégique, et que "le marchandage" commencera à Bali.

### BREF HISTORIQUE DU PLAN STRATEGIQUE INTERGOUVERNEMENTAL

Ces dernières années, l'appui technologique et le renforcement des capacités sont devenus une partie importante de la quête du développement durable. Les questions englobant les capacités humaines, scientifiques, technologiques, organisationnelles, institutionnelles et les capacités en ressources, sont des composantes centrales du mandat et du travail du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et figurent de manière préminente à la fois dans le Plan d'action 21 et dans le Plan de Mise en Application de Johannesburg. Le renforcement des capacités, en particulier, est devenu une priorité explicite du système des Nations Unies.

**SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE/FMME:** La sixième Session Extraordinaire du Conseil d'Administration du PNUE /Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement (SECA-6/FMME) s'est déroulée à Malmö, en Suède, du 29 au 31 mai 2000. Les ministres y ont adopté la Déclaration Ministérielle de Malmö, qui appelait à

la tenue du Sommet Mondial pour le Développement Durable en 2002 (SMDD), pour l'examen des conditions requises pour la mise en place d'une structure institutionnelle grandement renforcée, au service de la gouvernance internationale en matière d'environnement (GIE).

**EXAMEN DE LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT:** Les questions ayant trait à la GIE ont été reprises à la 21<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du PNUE /FMME en février 2001. Le Conseil a établi le Groupe Intergouvernemental des Ministres ou de leurs Représentants, de Composition Non limitée, chargé d'entreprendre une étude exhaustive, axée sur les politiques, des points faibles institutionnels actuels, ainsi que des besoins futurs et des options offertes pour le renforcement de la GIE. Le Groupe des Ministres s'est réuni à cinq reprises, et a présenté le rapport de ses travaux, à la septième Session Extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/FMME en 2002.

**SEPTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE/FMME:** Le rapport concernant la GIE a été présenté au cours de la septième Session Extraordinaire du Conseil d'Administration du PNUE/ Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement qui s'est déroulée à Cartagena, en Colombie, du 13 au 15 février 2002. Les délégués y ont adopté la décision SS/VII/1 concernant la GIE, qui contenait une annexe du rapport du Groupe Intergouvernemental des Ministres (GIM). Le rapport du GIM a souligné la nécessité pour le PNUE de jouer un rôle préminent dans le soutien du renforcement des capacités et de la formation à l'échelon des pays, et dans la coordination de la composante environnementale du développement durable, à l'échelon national. Le rapport a également recommandé que le PNUE aide à renforcer la gouvernance régionale en matière d'environnement et à améliorer la coordination, la mise en

### DANS CE NUMERO

Bref Historique du Plan Stratégique Intergouvernemental . . .	1
Compte Rendu de la Session . . . . .	3
Les Déclarations Générales . . . . .	3
Elaboration du Projet de PSI . . . . .	4
Clôture de la Session . . . . .	8
Réunions à Venir . . . . .	8



application, le renforcement des capacités et le transfert des technologies en soutien aux initiatives régionales. Il a reconnu aussi la nécessité de renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition économique, à participer pleinement dans l'élaboration des politiques environnementales internationales, y compris le soutien des pays dans l'entreprise de l'application requise des accords internationaux à l'échelon national. En terme d'appui technologique, la décision a souligné la nécessité d'établir des arrangements facilitant le transfert des technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement. Le rapport a également souligné que le PNUE pourrait, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, aider à renforcer la gouvernance régionale en matière d'environnement.

Le rapport du GIM a également recommandé qu'un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, soit élaboré pour améliorer l'efficacité du renforcement des capacités et pour le traitement des lacunes déterminées par les évaluations menées sur les activités et les besoins actuels. Dans le rapport, le Conseil a été d'avis que le plan stratégique intergouvernemental pourrait être mis en application à travers une coordination améliorée entre le PNUE et d'autres organes pertinents, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et qu'il devrait englober un rôle accru pour le PNUE dans la fourniture des capacités à l'échelon des pays, en particulier, à travers une collaboration plus importante avec le PNUE. Le Conseil a également décidé que le plan devrait comporter deux composantes: le renforcement des capacités et la formation, et la coordination à l'échelon national de la composante environnementale du développement durable.

S'agissant du renforcement des capacités et de la formation, le rapport du GIM a recommandé un renforcement des institutions nationales chargées de l'environnement et de la mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux. Au sujet de la coordination de la composante environnementale du développement durable, le rapport a souligné la nécessité pour les pays en développement d'avoir accès aux ressources financières, technologiques et techniques mises à disposition par la communauté internationale.

#### **SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**DURABLE:** Le Sommet Mondial pour le Développement durable s'est réuni du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, en Afrique du Sud. Le Sommet a adopté deux documents principaux: La Déclaration de Johannesburg pour le Développement durable et le Plan de Mise en Application de Johannesburg (PMAJ). Les deux documents traitent des questions d'appui technologique et de renforcement des capacités. Le Paragraphe 137 du PMAJ stipule que le PNUE et d'autres agences des Nations Unies devraient renforcer leur contribution dans les programmes de développement durable et dans la mise en œuvre du Plan d'action 21 à tous les niveaux, en particulier, dans le domaine de la promotion du renforcement des capacités.

#### **22<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**

**PNUE/FMME:** La 22<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du PNUE/Forum Ministériel Mondial pour l'Environnement s'est déroulée du 3 au 7 février 2003, à Nairobi, au Kenya. Le CA/FMME a adopté la décision GC.22/17 qui demande au Directeur Exécutif du PNUE, en consultation avec le PNUD et le FEM, d'élaborer un projet de plan stratégique pour présentation à la huitième Session Extraordinaire du Conseil d'administration.

#### **SIXIEME REUNION DU GROUPE SUR LA GESTION**

**ENVIRONNEMENTALE:** La sixième réunion du Groupe sur la Gestion Environnementale (GGE) s'est tenue en février 2004. La

réunion s'est focalisée sur les aspects environnementaux du renforcement des capacités, pour la détermination de la contribution possible et de la valeur ajoutée du GGE dans les efforts en cours fournis par les Nations Unies. Le GGE a décidé d'établir un Groupe sur la Gestion des Problèmes (GGP) posés dans le domaine du renforcement des capacités, ayant pour mandat, l'élaboration d'une analyse de situation/des besoins, relatifs aux aspects environnementaux du renforcement des capacités, dans les deux domaines pilotes de la biodiversité et des produits chimiques. Le résultat des études pilotes déterminera le travail futur du GGE dans la définition du champ de compétence et dans la conception d'une éventuelle bibliothèque ressource. Au mois de mars 2004, le GGE a commencé à travailler sur l'analyse de situation/des besoins dans le domaine de la biodiversité, élaborée avec l'aide du PNUE-Centre Mondial du Suivi de la Conservation (CMSC), et dans le domaine des produits chimiques, avec l'aide de l'Institut des Nations Unies de Formation et de Recherche.

#### **HUITIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUE/FMME:** La huitième Session Extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement, s'est déroulée du 29 au 31 mars 2004, à Jeju, en République de Corée. Les délégués ont procédé à l'examen des éléments devant figurer dans le projet de plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, établi dans le rapport du Directeur Exécutif. Le Conseil a adopté la décision SS/VIII/1 qui souligne la nécessité de fournir aux pays en développement et des pays en transition économique une aide dans la mise en œuvre de leurs buts et objectifs, en particulier; ceux établis dans le PMAJ. La décision a également mis en relief le besoin urgent d'élaborer le plan stratégique. Le Conseil d'administration a établi un Groupe de Travail de Haut Niveau et de Composition Non Limitée ayant pour mandat l'élaboration d'un PSIG pour considération à la 23<sup>e</sup> session du Conseil en février 2005. La décision a souligné le besoin de recevoir des contributions de la part des organisations pertinentes et des parties prenantes, en particulier le FEM et du PNUD, ainsi que les organisations financières internationales, les agences des Nations Unies et les secrétariats des accords environnementaux multilatéraux.

#### **SEPTIEME REUNION DU GROUPE SUR LA GESTION**

**ENVIRONNEMENTALE:** La septième réunion du GGE s'est tenue le 20 avril 2004, à New York. La réunion a planché sur le PSIG et ses liens avec le travail du GGE et a entendu des exposés et a débattu des grandes lignes de l'étude du GGE portant sur le renforcement des capacités dans les domaines de la biodiversité et de la gestion des produits chimiques. La réunion a également établi un second GGP sur les lignes générales des activités menées par les Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités en matière d'environnement, y compris tous les mandats, les portefeuilles et les activités actuelles des agences des Nations Unies.

#### **COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS DU**

**PNUE:** Le groupe de travail du Comité des Représentants Permanents (CRP) du PNUE s'est réuni les 5 et 19 mai et le 2 juin 2004. Les représentants ont déterminé les questions qui devraient, à leur avis, être prises en compte dans le processus d'élaboration du plan, et ont élaboré un rapport à cet effet.

#### **CONSULTATION DE LA SOCIETE CIVILE DU PNUE:**

La Consultation de la Société Civile sur le plan stratégique s'est tenue au siège du PNUE à Nairobi, au Kenya, les 21 et 22 juin 2004. Les participants ont élaboré un document contenant un ensemble de recommandations, traitant de questions telles que



celles des principes directeurs; du besoin d'adopter le point de vue des bénéficiaires; de l'amélioration du rôle de la société civile; du suivi et de l'évaluation; et des ressources financières.

**CONSULTATIONS D'EXPERTS DU PNUE:** Les Consultations d'Experts sur le PSIG ont été tenues à Genève les 17 et 18 juin 2004. Les experts ont suggéré les principes de base devant régir le plan stratégique, l'appelant à établir une vision de ce qui devrait être accompli. La déclaration a traité également des questions ayant trait: à la mise en application, à l'analyse systémique, à la détermination des besoins, aux approches axées sur la demande, à la coordination et à la concertation, et aux besoins régionaux.

**PREMIERE SESSION DU GIPS:** La première session du GIPS s'est déroulée au siège des Nations Unies à New York, le vendredi 25 juin 2004. L'objectif de la session était de parvenir à un accord sur la manière dont le Groupe de travail devait procéder, et d'engager un premier échange de vues, en guise de contribution à l'élaboration du projet de plan stratégique. Les délibérations de la session ont été intégrées dans le papier "pierres d'édification" du Président, devant servir de plate-forme aux négociations prévues à la deuxième session du GIPS.

**10<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE SUR L'ENVIRONNEMENT:** La 10<sup>e</sup> session de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAEN) s'est déroulée à Syrte, en Jamahiriya Arabe Libyenne, les 29 et 30 juin 2004. La réunion a décidé de soumettre la composante renforcement des capacités du Plan d'Action de l'Initiative Environnementale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), en guise de contribution de l'Afrique au plan stratégique, et a demandé que cette composante soit utilisée comme plate-forme au soutien du renforcement des capacités en Afrique.

**CONSULTATION REGIONALE DE L'AMERIQUE LATINE ET CARAIBES:** La consultation régionale de l'Amérique Latine et Caraïbes sur le plan stratégique s'est tenue à Mexico City le 29 juillet 2004. La réunion a adopté une résolution appelant le processus du PSIG à reconnaître l'importance des mesures et des perspectives régionales ainsi que des initiatives menées dans la région, en particulier, l'édition 2003 de la Déclaration de Panama des Ministres de l'Environnement de l'Amérique Latine et des Caraïbes et l'Initiative de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

**HUITIEME REUNION DU GROUPE SUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE:** La huitième réunion du GGE s'est tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2004, à Nairobi. La principale focalisation de la réunion était le travail de la GGE dans le domaine du renforcement des capacités ayant trait à l'environnement, y compris sa contribution dans l'élaboration du Plan Stratégique Intergouvernemental pour l'Appui Technologique et le Renforcement des capacités. Le GGE s'est penché sur la situation et sur la progression des travaux de son Groupe de Gestion des Problèmes posés dans les activités et les initiatives de renforcement des capacités menées par les Nations Unies dans les deux domaines pilotes de la biodiversité et de la gestion des produits chimiques. Le Groupe a également procédé à l'examen de l'ébauche de l'étude élaborée par son second GGP sur les activités et initiatives générales menées par les Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités en matière d'environnement, et a décidé de soumettre les résultats actuels des deux GGPs à la deuxième réunion du GIPS, pour information et prise en considération. Le Groupe s'est félicité du travail des deux GGPs et a fait observer que les deux études avaient besoin d'être élaborées davantage, en prenant en ligne de compte les contributions additionnelles apportées par les membres du GGE,

concernant leurs expériences et les enseignements tirés, en vue d'une meilleure contribution aux discussions des deuxième et troisième sessions du GIPS.

## COMPTE RENDU DE LA SESSION

Jeudi 2 septembre, le Président du GIPS et Président du Conseil d'administration du PNUE, Arcado Ntagazwa (Tanzanie), a ouvert la deuxième session du Groupe de Travail Intergouvernemental de Haut Niveau et de Composition Non Limitée sur le Plan Stratégique Intergouvernemental pour l'Appui Technologique et le Renforcement des capacités (GIPS-2). Le Président Ntagazwa a informé les délégués qu'en résultat de la première session du GIPS, tenue en juin 2004, un papier "pierres d'édification" a été élaboré pour les délibérations devant être menées par les délégués à cette session (UNEP/IEG/PSIG/2/2). Il a souligné que la tâche importante confiée à la session consiste à déterminer les lacunes et les besoins des pays en développement et des pays en transition économique en matière de renforcement des capacités et de transfert des technologies. Il a mis en relief les mandats intergouvernementaux étendus du PNUE dans la fourniture de l'appui technologique et du renforcement des capacités. Il a souligné également l'importance de la livraison effective du renforcement des capacités et de l'appui technologique aux échelons nationaux et régionaux.

Kalonzo Musyoka, Ministre Kenyan de l'Environnement, des Ressources Naturelles et de la Faune et de la Flore, a proposé l'établissement d'un sous-comité présidé par un représentant des pays industrialisés pour l'examen des questions financières ayant trait au processus du PSIG. Il a accueilli avec satisfaction les contributions régionales apportées au processus du PSIG, mettant en exergue la 10<sup>e</sup> session de la CMAEN qui, entre autres, a soumis la composante renforcement des capacités, du Plan d'Action du NEPAD, comme contribution au PSIG.

Les délégués ont ensuite adopté l'ordre du jour provisoire (PNUE/IEG/IGSP/2/1) sans amendements. Le délégué des Etats-Unis a fait part de son souhait d'entamer les négociations à cette réunion, avec un document rationalisé davantage, en vue de parachever le plan avant la CA-23/FMME.

## LES DECLARATIONS GENERALES

Dans son introduction, M. Klaus Topfer, Directeur exécutif du PNUE, a salué les efforts fournis par la région africaine et par le groupe des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes (GRULAC), pour l'apport de contributions régionales claires consacrées aux questions de mise en œuvre, de partenariat et de régionalisation. Il a appelé à une coopération étroite entre les agences des Nations Unies et a informé la session que le projet de Protocole d'Accord (PA) concernant la coopération entre le PNUE et le PNUD sera parachevé sous peu. Il a également parlé de l'importante contribution du GGE dans les travaux du GIPS, y compris les 2 analyses portant sur les activités des Nations Unies dans le renforcement des capacités en matière d'environnement dans les domaines de la biodiversité et de la gestion des produits chimiques, ainsi que l'étude élaborée sur les activités générales menées par les Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités en matière d'environnement.

Le Pakistan, au nom du G-77/Chine, a déclaré que le document du Président était utile, et que le G-77/Chine espérait qu'un plan concret sera prêt à être parachevé à la CA-23/FMME.

La représentante des Pays-Bas, au nom de l'Union Européenne (UE), a suggéré que le PNUE élabore, pour la prochaine session, plutôt une ébauche du plan qu'une révision du papier du Président.



Elle a mis en garde contre le piège consistant à vouloir être "trop complet," et a exprimé sa préférence pour un document plus sélectif. Elle a mis en relief nombre de domaines devant figurer de manière plus préminente dans le plan stratégique:

- la communication et la coordination;
- la cohérence, au sein du système des Nations Unies, dans la mise en application du septième Objectif de Développement pour le début du Millénaire consacré à la durabilité environnementale, et du PMAJ;
- le rôle du PNUE et la coopération avec le PNUD et avec les accords environnementaux multilatéraux (AEMs);
- l'appropriation par les pays et le façonnage du renforcement des capacités et de l'appui technologique à la mesure des besoins des pays;
- les vues régionales; et
- l'utilisation du Fonds du PNUE pour l'Environnement à travers une application plus large du barème indicatif volontaire des contributions.

Elle a également proposé que le plan soit approuvé à la CA-23/FMME.

La représentante des Philippines a souligné que le plan stratégique doit être établi sous la conduite des pays, que les pays doivent maintenir leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et qu'un transfert effectif des technologies doit être obtenu à travers l'appui technologique. Elle a appelé à une détermination claire des arrangements financiers, et a mis en exergue la contribution de la région Asie Pacifique dans les efforts de renforcement des capacités.

La République Centrafricaine a parlé de la soumission africaine faite au GIPS, tel qu'adopté par la 10<sup>e</sup> session de la CMAEN, et a également mis en relief les besoins en matière de renforcement des capacités, ressentis par les pays en situation de post-conflits. Le Nigeria a suggéré un mécanisme de financement distinct pour le plan stratégique.

La Norvège a souligné le besoin d'une ébauche de plan pour la négociation, et a mis en relief la nécessité: d'une stratégie focalisée fondée sur les priorités; d'une meilleure intégration du renforcement des capacités dans toutes les divisions du PNUE; d'un partage du travail avec ses bureaux régionaux; et d'un éclaircissement des rôles du GGE et du Groupe des Nations Unies sur le Développement (GNUD). Cuba, intervenant au nom du GRULAC, a souligné l'importance d'un classement clair des priorités régionales et de la coopération sud-sud. L'Indonésie a proposé d'imputer le financement du renforcement des capacités et de l'appui technologique sur le budget du PNUE, et a souhaité voir le plan stratégique devenir un outil au service de l'amélioration des synergies au sein du système des Nations Unies.

La Fédération de Russie a souligné l'importance de l'expansion des activités du PNUE et a accueilli avec satisfaction l'accent placé sur le traitement des besoins des pays en transition économique. Le délégué a souligné la nécessité d'une coopération entre les agences des Nations Unies et d'une optimisation des avantages relatifs des différents organes et programmes des Nations Unies. Notant que le GNUD a pour mandat de coordonner le soutien au développement, au sein du système des Nations Unies, le Japon a déclaré que les activités du PNUE dans le domaine de l'appui technologique et le renforcement des capacités, devraient être entreprises en accord avec le GNUD. Le délégué a précisé qu'il est besoin de procéder à l'évaluation des activités existantes, de s'assurer d'une meilleure coordination et d'un meilleur classement des priorités, et a fait objection à l'idée d'établir de nouveaux mécanismes financiers pour le plan stratégique. Le Mexique a souligné la nécessité, pour le PNUE, de faciliter la coopération au sein des pays et de renforcer les programmes régionaux.

La Chine a souligné le besoin de ressources financières, d'une disponibilité des technologies, d'arrangements politiques et de mécanismes institutionnels, comme conditions préalables de base pour la mise en œuvre du plan stratégique. Le délégué a précisé qu'un système de communication des données, permettant de suivre les progrès accomplis, devrait être mis en place. Un tel système permettrait au PNUE de procéder à la revue et à l'ajustement du plan stratégique en fonction des besoins. Il a souligné que le PNUE devrait jouer un rôle central dans la mise en œuvre du plan et a encouragé le PNUE à mobiliser les ressources nécessaires à cette fin.

Le délégué des Etats-Unis a mis en relief le besoin d'un plan stratégique pour s'assurer de la mise en application des décisions existantes du Conseil d'administration. Il a souligné l'importance de l'intégration du renforcement des capacités et de l'appui technologique au sein du PNUE, et a proposé que le plan stratégique soit intégré dans le Programme de travail et Budget du PNUE au titre de la biennale 2006-2007. Il a souligné également l'impératif de traiter les recommandations émanant des Consultations Intergouvernementales sur le renforcement de la base scientifique du PNUE.

La Banque Mondiale a parlé de la nécessité de procéder à la détermination des différents types de renforcement des capacités, et a souligné le besoin d'établir des indicateurs et des repères pour mesurer et évaluer l'efficacité des interventions dans le domaine du renforcement des capacités. Le PNUD a accueilli avec satisfaction l'opportunité offerte pour travailler avec le PNUE à l'intégration du plan stratégique dans le système des Nations Unies, et a déclaré que cela pouvait être traité à travers des arrangements encadrant la coopération dans le domaine de la gestion. Il a déclaré que le PNUE devrait répondre aux requêtes des pays à travers le GNUD, et travailler avec les équipes des Nations Unies opérant dans les pays. L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) a décrit sa stratégie à moyen terme, qui vise à améliorer les capacités scientifiques et techniques, et a souligné la nécessité d'une plate-forme harmonisée et synergétique pour le renforcement des capacités en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies. L'Université des Nations Unies (UNU) a donné un aperçu sur ses activités dans le domaine du renforcement des capacités des communautés des universitaires et des décideurs, ainsi que sur ses travaux sur le rôle des technologies, y compris leur mise au point et leur transfert.

Un représentant de la société civile a présenté un rapport sur les conclusions de la réunion de la société civile tenue le 1<sup>er</sup> septembre à Nairobi. Elle a appelé le plan stratégique à reconnaître la nécessité d'un accès égalitaire au soutien technologique et au renforcement des capacités, pour les hommes et pour les femmes, et à reconnaître le rôle de la société civile en tant que source importante de connaissances et d'expertise pour les stratégies régionales et nationales de développement durable. Le Centre Régional Africain de la Technologie a donné un aperçu sur ses programmes couvrant la mise en œuvre des projets de mise au point des technologies, y compris les projets pilotes, l'élaboration de stratégies, la formation et le développement des ressources humaines, et l'accès à l'information.

#### **ELABORATION DU PROJET DE PLAN STRATEGIQUE INTERGOUVERNEMENTAL**

Au terme des déclarations générales, le Président Ntagazwa a remis la session aux modérateurs, Bagher Assadi (Iran) et Idunn Eidheim (Norvège). Assadi a annoncé que les discussions générales commenceront par la section consacrée, dans le papier



“pierres d'édification” du Président, au *Cadre du Plan Stratégique*. Le premier tour des observations générales a été mené jeudi 2 septembre. Le deuxième tour a été mené vendredi matin 3 septembre. Vendredi après-midi, la session a été répartie en deux groupes de travail. Le Groupe de Travail I, présidé par Eidheim, a traité: des besoins et des lacunes; des objectifs et des fonctions; des principes directeurs et des considérations stratégiques; et du contenu du plan. Le Groupe de Travail II, présidé par Assadi, a traité des mécanismes institutionnel et financier. Les deux groupes de travail ont poursuivi leurs délibérations samedi matin 4 septembre, les deux groupes considérant de nouveaux textes de compilation élaborés par le Secrétariat. Les délégués ont été sollicités de vérifier si le projet reflète bien les propositions avancées vendredi. Le Groupe de Travail II a également commencé des délibérations sur le mécanisme financier. Un débat plénier sur la poursuite de l'élaboration du plan stratégique, s'est tenu samedi après-midi.

**LE PAPIER “PIERRES D'EDIFICATION” DU PRESIDENT:** Le papier “pierres d'édification” du Président est basé sur le rapport du Directeur Exécutif du PNUE à l'adresse de la SECA-8/FMME (UNEP/GCSS.VIII/5/Add.1), sur les conclusions de la GIPS-1, ainsi que sur les contributions du CRP, des consultations des experts et de la société civile, et sur les commentaires présentés par plusieurs gouvernements (UNEP/IEG/IGSP/2/2).

Le papier du Président décrit les grandes lignes du cadre du plan stratégique. La première partie du papier contient une introduction générale décrivant les décisions internationales pertinentes qui ont établi le mandat du PNUE dans le domaine du soutien technologique et le renforcement des capacités. La deuxième partie du papier contient le cadre du plan stratégique et englobe des sections et des sous-sections traitant des sujets suivants:

- les besoins et les lacunes;
- les objectifs et les fonctions;
- les principes directeurs et les considérations stratégiques;
- le contenu du plan, décrivant les activités devant être menées aux échelons mondial, régional et national ainsi que les domaines prioritaires, le PMAJ, la coopération sud-sud, l'information au service des prises de décision: le rôle de la science, du suivi, de l'évaluation et de l'établissement des rapports;
- le mécanisme institutionnel aux niveaux intergouvernemental et du secrétariat; et
- le mécanisme financier.

Le papier englobe également trois annexes contenant les décisions de la 10<sup>e</sup> session de la CMAEN; les conclusions de la consultation régionale des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes sur le plan stratégique; et des exemples d'activités pertinentes menées par le PNUE dans le domaine de l'appui technologique et du renforcement des capacités. Le papier du Président est disponible en ligne à: [http://www.unep.org/ieg/docs/Chair's%20text\\_IGSP2-2\\_K0472218\\_E\\_final\\_General.doc](http://www.unep.org/ieg/docs/Chair's%20text_IGSP2-2_K0472218_E_final_General.doc)

**LES BESOINS ET LES LACUNES:** Au cours du premier tour des observations générales, le G-77/Chine, appuyé par plusieurs autres délégations, a déclaré que le papier pourrait être raccourci, compte tenu du fait que nombre de besoins et de lacunes qui y sont décrits, ont déjà été identifiés dans les décisions existantes du PNUE, et qu'une bonne partie du texte est consacrée à l'information concernant le contexte général. Le délégué des Etats-Unis, appuyé par l'Australie, a fait part de ses réserves concernant l'approche trop normative adoptée dans le classement prioritaire des besoins et des lacunes, dans le papier. Il a précisé que le plan stratégique devrait être perçu comme étant un processus à long terme, et que les besoins et les lacunes pourraient changer avec le temps. La Palestine a appelé à la reformulation de cette section de manière à y déterminer clairement le renforcement des capacités et

le soutien du comblement des lacunes technologiques des territoires occupés. L'UE a déclaré que les besoins et les lacunes devraient être déterminées à l'échelon national. Il a déclaré que l'un des principaux problèmes est l'absence de coordination, et que le plan stratégique devrait mettre en relief l'impératif d'une coordination au sein du système des Nations Unies. Le Mexique a déclaré qu'il est nécessaire de garder le libellé appelant au renforcement de la coordination au sein du PNUE et au sein du système des Nations Unies. La Norvège a déclaré que ces questions peuvent être appréhendées d'une manière plus générale, et que certains besoins et certaines lacunes peuvent être traitées dans la partie opérationnelle du papier. La Suisse a encouragé le maintien des références à la coordination et aux synergies et l'amélioration d'un système actuel. Il a déclaré que la détermination des besoins devrait être intégrée dans les structures et les mécanismes disponibles.

Dans le deuxième tour des observations générales, le délégué des Etats-Unis a proposé l'insertion d'une simple référence à la décision concernant la GIE adoptée à la SECA-7/FMME, à Cartagena en 2002. Le Zimbabwe a suggéré de changer le titre de ce chapitre et de l'intituler “les lacunes et les besoins,” et, avec l'Inde, a proposé de supprimer les paragraphes qui présentent un aperçu général sur les obstacles entravant la progression de la concrétisation du développement durable.

Au cours de la première réunion du Groupe de Travail I, plusieurs nouveaux amendements et propositions ont été suggérés par les délégations, dont:

- la suppression du chapitre entier (Etats-Unis);
- la reconnaissance des efforts existants fournis dans le domaine du renforcement des capacités et du soutien technologique (UE);
- l'appel au PNUE de mettre en place une base de données exhaustive englobant toutes les activités entreprises avec les organisations et les conventions environnementales internationales pertinentes (G-77/Chine);
- la reconnaissance que pour inverser la dégradation de l'environnement à tous les niveaux, les pays en développement et les pays en transition économique ont besoin d'un soutien et d'une assistance pour l'élaboration dans le renforcement de capacités adéquates et d'un appui technologique pour leur permettre de concrétiser les engagements et les objectifs de manière cohérente avec les principes pertinents de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement (UE);
- le maintien des références au rapport du Directeur Exécutif du PNUE concernant les besoins et les lacunes (EU);
- la suppression des références stipulant que l'appui technologique et le renforcement des capacités devraient être soutenus par des mécanismes financiers et devraient être bien coordonnés entre les organisations intergouvernementales (Etats-Unis);
- la prise en compte des lignes directrices du PNUE concernant le respect des dispositions des AEM (Etats-Unis); et
- le maintien de la référence à l'inventaire du PNUE consacré aux activités de renforcement des capacités et d'appui technologique (UE).

**LES OBJECTIFS ET LES FONCTIONS:** Au cours du premier tour des observations générales, le délégué des Etats-Unis a déclaré que les objectifs du plan stratégique devraient être rationalisés en trois objectifs:

- améliorer les systèmes du PNUE de fourniture du renforcement des capacités et de l'appui technologique, de manière conforme à ses avantages relatifs;
- renforcer la capacité des gouvernements à concrétiser les objectifs programmatiques établis par le CA/FMME; et
- améliorer la coopération entre le PNUE et les diverses agences des Nations Unies.



L'Australie et le Canada ont avalisé la proposition des Etats-Unis, suggérant que ce chapitre soit réduit à seul paragraphe. Le G-77/Chine a souligné l'importance de l'établissement d'objectifs et de fonctions clairs, et a déclaré préférer le maintien du chapitre entier. Le Nigeria a souligné que l'une des fonctions du plan stratégique est d'améliorer les plans régionaux et d'aider les activités régionales. Le Brésil a plaidé pour une version plus concise du chapitre, soulignant toutefois le besoin d'y insérer une référence au financement. L'UE a déclaré qu'il est besoin de rationaliser les objectifs et les fonctions en vue d'établir une liste claire. La Norvège a déclaré que les objectifs et les fonctions devraient être distincts.

Au cours du deuxième tour des observations générales, Cuba a proposé d'insérer une référence à renforcement des capacités basé sur la science. Le délégué du Canada a suggéré de supprimer plusieurs objectifs qui, a-t-il argué, sont plus appropriés pour les activités du PNUD, et a souligné la nécessité de se focaliser sur les points forts et sur les créneaux du PNUE.

Au cours de la première réunion du Groupe de Travail I, plusieurs nouveaux amendements et plusieurs nouvelles propositions ont été suggérés par les délégations, dont:

- changer le titre de ce chapitre et le remplacer par "les objectifs et principes directeurs" et fusionner ce chapitre avec plusieurs paragraphes tirés du chapitre consacré aux principes directeurs et aux considérations stratégiques (UE);
- supprimer le chapitre entier et le remplacer par les objectifs décrits dans le papier officieux des Etats-Unis (Etats-Unis);
- supprimer les références aux accords internationaux et aux mesures inscrites dans des calendriers (Etats-Unis);
- mentionner le développement de la recherche nationale, du suivi et de l'évaluation des capacités, et appuyer les institutions nationales dans la collecte des données, l'analyse et le suivi des évolutions environnementales, l'établissement de l'infrastructure nécessaire au développement scientifique et à la gestion environnementale en vue de s'assurer de la durabilité des efforts fournis dans le domaine du renforcement des capacités (G-77/Chine); et
- maintenir les référence à l'accès aux, et au transfert des, technologies écologiquement rationnelles (Fédération de Russie).

**LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LES CONSIDERATIONS STRATEGIQUES:** Au cours du premier tour des observations générales, le Kazakhstan a déclaré que le renforcement des capacités et l'appui technologique devraient traiter les préoccupations des pays en transition économique. Le Mexique a déclaré que le plan stratégique devrait servir à l'amélioration de la régionalisation en vue de répondre aux plans nationaux et régionaux.

Au cours de la première réunion du Groupe de Travail I, plusieurs nouveaux amendements et nouvelles propositions ont été suggérés par les délégations, dont:

- maintenir le chapitre entier tel quel (G77/Chine);
- remplacer le chapitre entier par le chapitre consacré aux objectifs et fonctions (UE);
- insérer une référence au transfert des technologies et au renforcement des capacités des autochtones et à l'appui technologique en leur faveur (G-77/Chine et Norvège);
- amender le paragraphe de manière à limiter les efforts à ceux fournis au sein du PNUE et des gouvernements nationaux (Etats-Unis); et
- ajouter un nouveau paragraphe stipulant que le travail sur le renforcement des capacités ne devrait pas dupliquer celui fourni par d'autres organisations et programmes (Etats-Unis).

**CONTENU DU PLAN:** Au cours du premier tour des observations générales, le G-77/Chine a suggéré de supprimer le paragraphe appelant à l'évaluation des accords existants approuvés à l'échelle intergouvernementale. Le Centre Régional Africain des Technologies a mis en relief les activités régionales et sous-région-

ales et a attiré l'attention sur la gestion des déchets. La République Centrafricaine a souligné le rôle du plan dans l'aide à l'élaboration de la réponse du PNUE aux besoins de l'échelon national en matière de renforcement des capacités. La Fédération de Russie a attiré l'attention sur la nécessité pour le plan d'être cohérent avec les stratégies régionales et sous-régionales, et a déclaré que le plan devrait soutenir les activités prioritaires régionales. Le délégué a également suggéré d'inclure les questions forestières dans les domaines prioritaires.

Le délégué des Etats-Unis a déclaré que la principale focalisation du plan devrait être sur les échelons régional et national. Il a souligné que les domaines prioritaires devraient être celles dans lesquels le PNUE disposent d'avantages relatifs. Plusieurs délégués ont estimé que la longue liste des domaines prioritaires devrait être rationalisée. Le G-77/Chine et d'autres ont proposé de supprimer le libellé faisant référence aux éléments de renforcement des capacités et d'appui technologique, décrits dans le PMAJ, car il est répétitif et n'ajoute aucune valeur au plan.

Au cours du deuxième tour des observations générales, le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) a demandé que le sous-chapitre traitant de la dimension du niveau mondial englobe une référence aux activités et aux programmes de travail des secrétariats des AEM.

Les Etats-Unis, la Norvège, l'Australie, le Mexique et le Département des Nations Unies chargé des Affaires Economiques et Sociales (DAES) ont proposé de supprimer le sous-chapitre portant sur les décisions concernant le renforcement des capacités et l'appui technologique, relatives au PMAJ, et de le remplacer par une référence plus générale au PMAJ.

Au sujet du sous-chapitre traitant de la coopération sud-sud, le délégué des Etats-Unis a déclaré qu'il n'apporterait pas son soutien à une référence générale au Programme d'Action de La Havane adopté au Sommet du Sud en 2000.

Au sujet du sous-chapitre consacré à la soumission des rapports, le Mexique a appelé à l'insertion d'une référence à l'élaboration d'indicateurs pour la mesure de l'efficacité du plan stratégique, et la Suisse, appuyée par l'Ethiopie, a déclaré qu'il n'est pas besoin d'insérer une référence à l'évaluation de sa mise en application. Au sujet du sous-chapitre traitant de l'information au service des prises de décisions: rôle de la science, du suivi et de l'évaluation, la Jordanie a proposé l'insertion d'une référence au maintien et au soutien des centres de production propre à l'échelon national.

Au cours de la première réunion du Groupe de Travail I, plusieurs nouveaux amendements et nouvelles propositions ont été suggérés par les délégations, dont:

- supprimer dans le sous-chapitre consacré à l'échelon mondial, le paragraphe appelant à la revue des accords existants approuvés à l'échelle intergouvernementale (G-77/Chine);
- suggérer que le contenu devrait passer de l'échelon national à l'échelon régional et à l'échelon mondial (G-77/Chine);
- supprimer, dans le sous-chapitre consacré à l'échelon mondial, les paragraphes portant sur les thèmes institutionnels (Etats-Unis);
- appuyer le maintien des références aux AEM (Norvège et UE);
- ajouter une référence à la promotion du transfert des technologies dans le sous-chapitre consacré à l'échelon régional (G-77/Chine);
- supprimer dans son intégralité le sous-chapitre consacré aux domaines prioritaires (Etats-Unis);
- maintenir dans son intégralité le sous-chapitre consacré aux domaines prioritaires, mais en étant souple quant à son emplacement dans le texte, y compris dans l'annexe attachée au plan (G-77/Chine);



- inclure les questions forestières dans le sous-chapitre consacré aux domaines prioritaires (Nigeria);
- remplacer le titre dans le sous-chapitre consacré aux domaines prioritaires par "principaux domaines de l'appui technologique et du renforcement des capacités" (UE);
- ajouter une référence à la promotion des modes durables de production et de consommation dans les domaines prioritaires (UE);
- ajouter une référence à la mise en application des obligations environnementales (UE);
- ajouter une référence à la sécurité alimentaire (Centre Régional Africain des Technologies);
- supprimer l'intégralité du sous-chapitre consacré à la coopération sud-sud (Etats-Unis); et
- ajouter une référence au financement du plan, dans le sous-chapitre consacré à la soumission des rapports (G-77/Chine).

**LE MECANISME INSTITUTIONNEL:** Au cours du premier tour des observations générales, plusieurs délégations ont présenté des commentaires sur ce chapitre du papier du Président. La Fédération de Russie a fait part de ses doutes quant aux propositions d'établir des mécanismes supplémentaires, tels qu'un comité permanent du CA ou des réunions mixtes des bureaux du CA et du CRP. Le délégué des Etats-Unis a fait part de sa forte opposition à l'établissement de nouveaux processus ou bureaux. Il a offert de faire circuler le papier officieux des Etats-Unis sur le plan stratégique, qui a été proposé comme alternative au papier du Président. L'UE, tout en faisant part de ses doutes sur l'utilité d'un comité permanent, a souligné la nécessité d'améliorer le PNUE et de lui créer un rôle plus large, en particulier, dans le domaine de la coordination. L'Australie et la Suisse ont déclaré qu'il est besoin d'éviter la création d'une couche supplémentaire de prise de décisions au sein du PNUE.

Au cours du deuxième tour des observations générales, la Kazakhstan, appuyé par l'UE, a fait objection à l'idée d'établir de nouvelles structures pour aider à la mise en application du plan stratégique. Il a suggéré que le PNUE pourrait avoir besoin d'accroître les capacités de son personnel pour la mise en application du plan stratégique, et d'étendre ses réseaux régionaux selon ce qu'il convient.

Le G-77/Chine a réitéré son point de vue que de nouveaux mécanismes institutionnels sont requis pour le soutien de la mise en application du plan stratégique. Il a fait objection à l'idée de voir le PNUE jouer un rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action environnementaux régionaux, et a souligné le besoin d'améliorer la coordination avec les mécanismes des AEM disponibles.

L'UE a appelé à un rôle plus spécifique pour le PNUE dans le domaine du renforcement de la coordination avec le système des Nations Unies et avec les institutions financières internationales. Il a proposé de supprimer le libellé stipulant que le plan stratégique devrait devenir le bras d'exécution du CA/FMME. Le Pérou a encouragé la distinction entre les plans d'action environnementaux régionaux et la régionalisation du PSIG. L'Argentine, appuyée par l'Afrique du Sud, a noté que le plan stratégique est un outil au service de l'échelon régional et de la coopération sud-sud, et qu'il devrait être suffisamment souple pour refléter les différences régionales, les activités prioritaires régionales devant être mises en œuvre à travers les bureaux régionaux.

Le G-77/Chine a accueilli avec satisfaction les commentaires de l'UE sur les liens entre le processus de la GIE et le plan stratégique, mais a remis en question sa proposition appelant à l'établissement d'un comité directeur, et a déclaré que la question de renforcement des capacités et d'appui technologique devraient être liées à d'autres questions. La Norvège a souligné que la dimension régionale du plan stratégique et a déclaré que les contributions

régionales et sous-régionales sont importantes pour les décisions du CA. Le porte-parole a apporté son appui aux procédures régissant le changement des priorités, a fait objection à la création d'un comité permanent, et a appelé à la poursuite du débat sur la question des réunions mixtes des bureaux du CA et du CRP.

L'Inde a souligné la nécessité d'une meilleure supervision de la mise en application du plan. La Fédération de Russie a fait objection à la création d'un comité permanent et a déclaré que le rôle de supervision devrait être joué le CA/FMME, avec un soutien de la part du CRP. Le délégué des Etats-Unis a suggéré d'inclure la soumission des rapports dans le chapitre consacré au mécanisme institutionnel. Il a souligné que la coopération entre les agences des Nations Unies devrait être entreprises par le GNUD, et que la mise en application du plan devrait impliquer l'ensemble du PNUE, y compris ses divisions, ses bureaux et ses programmes régionaux, et pas uniquement le Secrétariat.

La Suisse a fait objection à l'idée d'établir de nouveaux organes institutionnels. L'Australie a apporté son appui au GNUMD pour jouer un rôle central dans la coordination des agences des Nations Unies. Le Pérou a déclaré que s'agissant des mécanismes institutionnels, différentes approches devraient être adoptées pour chaque région, étant donné que chacune a des objectifs et des besoins uniques.

Au cours de la première réunion du Groupe de Travail II, nombre de suggestions concernant la révision et la restructuration du texte du Président ont été présentées, dont:

- supprimer la référence au GGE, au GNUMD et aux coordinateurs résidents (G-77/Chine);
- insérer la création d'un groupe de travail sur l'environnement au sein du GNUMD, présidé par le PNUE (Australie);
- insérer une référence à l'encouragement de toutes les agences des Nations Unies à maintenir le plan sous examen (UE);
- mentionner le besoin d'une approche fondée sur la collaboration et d'un processus de consultation avec des organisations extérieures aux Nations Unies (Etats-Unis);
- insérer une référence au renforcement et à la mise à jour de la base de données du PNUE (Etats-Unis);
- remplacer le libellé appelant à des synergies par une référence à la coopération avec les AEM (G-77/Chine);
- souligner le besoin de fournir des allocations budgétaires destinées au plan stratégique (G-77/Chine);
- introduire un intitulé distinct à la dimension régionale (Nigeria);
- remplacer les paragraphes traitant des nouveaux arrangements institutionnels par le paragraphe, figurant dans le papier officieux des Etats-Unis, qui se focalise sur l'intégration du renforcement des capacités et de l'appui technologique au sein du PNUE (Etats-Unis);
- refléter un concept flexible des régions (UE);
- remplacer les paragraphes figurant dans le sous-chapitre traitant du niveau du secrétariat par ceux figurant dans le papier officieux des Etats-Unis, qui se focalisent sur les responsabilités des divisions et des branches du PNUE (Etats-Unis); et
- souligner que la soumission de rapports par les gouvernements récipiendaires ne devrait pas prévenir l'aide future, mais plutôt améliorer les mesures de renforcement des capacités (G-77/Chine).

**LE MECANISME DE FINANCEMENT:** Au cours du premier tour des observations générales, le G-77/Chine a mis en relief le caractère vital que revêt le financement pour le plan stratégique, soulignant que des "ressources fraîches" seraient nécessaires et que le financement provenant des ressources disponibles ne devrait pas s'effectuer au détriment du Fonds pour l'Environnement. Le Yémen a parlé de la nécessité de rectifier les déséquilibres géographiques dans le domaine du renforcement des capacités. L'UE, tout en acceptant la notion de ressources finan-



cières supplémentaires, a estimé que les discussions autour de ce sujet étaient prématurées. Plusieurs délégations de pays industrialisés ont soulevé des questions concernant "les plans régionaux de renforcement des capacités," tels que suggérés dans le papier du Président.

Ce sujet a été débattu davantage au cours de la deuxième réunion du Groupe de Travail II, les délégués y proposant des révisions du papier du Président, en particulier:

- remplacer le titre du chapitre par "Les ressources financières" (UE);
- insérer une référence au paragraphe 34 consacré au plan stratégique, de la décision SS/VII/1, et l'introduction des notions de complémentarité au Fonds pour l'Environnement, d'adéquation, et d'autonomie des arrangements, de manière à ce que les contributions financières ne soient pas effectuées au détriment des activités opérationnelles du PNUE, ainsi qu'à la transparence et à l'imputabilité (G-77/Chine);
- souligner que le financement devrait être effectué principalement à travers les mécanismes existants, par le renforcement du Fonds pour l'Environnement, et qu'il devrait y avoir une application plus large du barème indicatif volontaire des contributions (UE);
- remplacer le libellé figurant dans le papier du Président par le court paragraphe figurant dans le papier officieux des Etats-Unis et qui suggère de décider d'utiliser un pourcentage du Fonds pour l'Environnement pour le renforcement des capacités et l'appui technologique, augmenté éventuellement par des contributions volontaires (Etats-Unis); et
- prendre en considération le coût global des activités de renforcement des capacités et d'appui technologique (Norvège).

**POURSUITE DE L'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE:** Au cours du débat final, samedi après-midi, le Président du GIPS, Ntagazwa, a souligné que le plan stratégique doit être perçu comme étant un moyen de contribuer à la gestion rationnelle de l'environnement au profit de tous. Les modérateurs Eidheim et Assadi ont présenté des rapports sur le résultat des délibérations des groupes de travail, soulignant que les deux groupes ont produit des textes de compilation. Après les rapports des modérateurs, le Président Ntagazwa a indiqué qu'outre les textes de compilation émanant des deux groupes de travail, il entendait produire une contribution du Président pour la troisième session du GIPS à Bali, en décembre 2004. Il a précisé que sa contribution intégrerait l'ensemble des commentaires et suggestions contenus dans les textes de compilation, ainsi que les diverses contributions fournies par les gouvernements et reçues durant la période intersessions. Il a souligné que ce travail sera effectué en concertation avec le bureau du CA et avec les modérateurs.

Le G-77/Chine, avec l'Australie, a souligné l'importance du "gel" des consultations autour des textes de compilation, et a déclaré que ces derniers doivent servir de plate-forme aux négociations à la troisième session du GIPS. Il a proposé que la CA-23/FMME adopte une décision exhaustive concernant le plan stratégique, renfermant des éléments déterminés dans le plan, et qu'il devrait être élaboré à Bali.

Le délégué de l'UE a encouragé le Président à produire un nouveau texte pour la troisième session, qui a-t-il précisé, devrait "ressembler davantage à un plan stratégique" que le papier du Président actuel. Il a déclaré que davantage de pierres d'édification devraient être déterminées durant la période intersessions, et qu'un plan plus clair devrait être élaboré à la troisième session, qui puisse servir de plate-forme aux discussions à la CA-23/FMME.

Le Pérou, appuyé par le G-77/Chine, l'Ouganda, la Tanzanie et le Nigeria, a encouragé le Président à s'assurer que les positions régionales ont été incluses dans les textes de compilation. Israël a posé la question de savoir si les contributions et les priorités du groupe régional resteront les mêmes, et a demandé si elles devaient être intégrées dans le corps principal du plan ou si elles devaient rester comme annexes.

Tout en apportant des priorités et des contributions régionales, le délégué des Etats-Unis a déclaré que l'inclusion des contributions régionales comme annexes attachées au PSIG serait problématique. Il a encouragé les groupes régionaux d'intégrer leurs priorités comme contribution dans le Programme de Travail Budget du PNUE de la prochaine biennale. Il a également fait part de ses réserves concernant la décision extensive prise par le CA/FMME sur le plan stratégique. Le Directeur Exécutif du PNUE, Töpfer, a déclaré que le renforcement des capacités et l'appui technologique constituent "une partie importante de la vie du PNUE" et a souligné l'importance de la mise en œuvre du plan stratégique aux échelons régionaux et sous-régionaux.

#### **CLOTURE DE LA SESSION**

Le Président Ntagazwa a annoncé que suite à des concertations avec le gouvernement indonésien, les dates de la troisième session seront du 2 au 4 décembre, avec la possibilité de tenir des consultations informelles le 1<sup>er</sup> décembre. Le Président Ntagazwa a remercié les délégués, les modérateurs Eidheim et Assadi, et le Secrétariat du PNUE pour leur participation constructive dans la session. Il a clôturé la réunion à 16h50.

### **LES REUNIONS A VENIR**

#### **REUNION DU CONSEIL DU FEM ET CONSULTATION**

**AVEC LES ONG:** La réunion du Conseil du FEM et les consultations avec les ONG, se dérouleront du 16 au 19 novembre 2004, à Washington, DC, aux Etats-Unis. Pour de plus amples renseignements, contacter: GEF Secretariat; tel: +1-202-473-0508; fax: +1-202-522-3240; e-mail: secretariat@TheFEM.org; Internet: [http://gefweb.org/participants/Council/Meeting\\_Schedule/meeting\\_schedule.html](http://gefweb.org/participants/Council/Meeting_Schedule/meeting_schedule.html)

#### **NEUVIEME REUNION DU GROUPE SUR LA GESTION**

**ENVIRONNEMENTALE:** La neuvième réunion du GGE aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2004, à Bali, en Indonésie. Pour les détails, contacter: Monika Linn, Head of the GGE Secretariat; tel: +41 22 917 8693; fax: +41 22 917 8024; e-mail: monica.linn@unep.ch; Internet: <http://www.unGGE.org>

#### **TROISIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL:**

La troisième session du Groupe de Travail Intergouvernemental de Haut Niveau, de Composition Non Limitée sur le Plan Stratégique Intergouvernemental pour l'Appui Technologique et le Renforcement des capacités, sera tenue à Bali, en Indonésie, du 2 au 4 décembre 2004. Pour en savoir davantage, contacter: Beverly Miller, Secretary for UNEP Governing Council; tel: +254-2-623431; fax: +254-2-623929; e-mail: [beverly.miller@unep.org](mailto:beverly.miller@unep.org); Internet: <http://www.unep.org>

#### **23<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**

**PNUE:** La 23<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du PNUE/ Forum Ministériel Mondial sur l'Environnement est prévue du 21 au 25 février 2005, à Nairobi, au Kenya. Pour plus de précisions, contacter: Beverly Miller, Secretary for PNUE Conseil d'administration; tel: +254-2-623431; fax: +254-2-623929; e-mail: [beverly.miller@unep.org](mailto:beverly.miller@unep.org); Internet: <http://www.unep.org>